

Speaking points CE Pierre Maudet "Verbesserung der Sicherheit"

- La Suisse connaît des phénomènes migratoires marqués. Si ces derniers contribuent fortement à la prospérité du pays, il s'agit de ne pas négliger leurs aspects sécuritaires.
 - Le canton de Genève accueille près de 5'000 requérants d'asile, répartis dans 17 centres. Celui des Tattes, avec 570 personnes, est le plus grand de Suisse.
 - Si la très grande majorité des requérants présents à Genève se comporte bien, une petite frange, estimée à 250 - 300 individus, pose de sérieux problème en termes d'ordre public.
 - Depuis le début de l'année, la police est intervenue à plus de 250 reprises pour des problèmes de sécurité, principalement aux abords des abris. En tout, près de 750 requérants ont occupé la police cantonale.
 - Il est indispensable de pouvoir disposer de centres spéciaux où les requérants récalcitrants peuvent être séparés des autres requérants.
 - gain de paix pour la population
 - baisse des interventions de la police
 - meilleur encadrement des requérants et meilleures conditions de travail pour le personnel
- Au final, gain de sécurité pour tout le monde.
- Genève, canton aéroportuaire, est prêt à accueillir un tel centre, financé par la Confédération.
 - Cette nouvelle structure irait de pair avec l'augmentation des capacités de renvoi du canton (218 places à l'horizon 2021).
 - L'accélération des procédures, telle que voulue dans le paquet de mesures soumis au peuple, permettra aux requérants d'être plus rapidement fixés sur leur sort, les empêchant d'être plongés dans l'incertitude et, pour une petite partie d'entre eux, de tomber dans une délinquance de survie.
 - A cet égard, le financement par la Confédération de programmes d'occupation pour les personnes hébergées dans les centres fédéraux est une bonne chose, car permettant justement aux requérants d'avoir une occupation, les empêchant ainsi de se trouver en permanence dans la rue.
 - Le versement de forfaits de sécurité aux cantons qui accueilleront des centres fédéraux est également important. Il montre que la Confédération assume ses responsabilités.
 - En permettant d'accélérer les procédures, dans l'intérêt du requérant, et en permettant de mieux gérer la petite portion de requérants qui jettent le discrédit sur toute notre politique d'accueil et d'asile, la réforme proposée au peuple le 9 juin peut être qualifiée d'humaine, digne et pragmatique.
 - Elle est le fruit d'un effort commun entre les cantons et la Confédération.